



INSCRIPTION CANDIDAT BABY-SITTER

Nom et prénom :
Date de naissance :
Adresse	Rue :
	NPA et localité :
Téléphone Portable :
Adresse email :

Avez-vous un moyen de locomotion ?

- Oui, type de moyen(Bus, vélo, scooter, voiture, autres...)
 Non

Je peux me rendre dans les villages suivants : (cocher les villages concernés)

- Aire-la-Ville Avully Avusy Athenaz Sézegnin Bernex Lully
 Cartigny Chancy Confignon Laconnex Perly Certoux Soral

Je souhaite gardes des enfants dès l'âge de :

- Bébé dès 4 mois Jeune enfant dès 1 an Enfant dès 3 ans Enfant dès 5 ans

J'ai de l'expérience avec les tous jeunes enfants (0 à 2 ans)

- Oui Non

Je suis disponible durant les vacances scolaires :

- Non, jamais Oui parfois, merci de me faire parvenir les éventuelles demandes.

Hors vacances scolaires, je suis également disponible à certains moments durant la journée (merci de préciser le jour et les horaires ou vous êtes disponible, par exemple : lundi entre 7h et 8h et mercredi toute la journée, mardi dès 16h, etc...)

.....
.....
.....

Acceptez-vous que votre nom et numéro de portable soient ajoutés à notre groupe WhatsApp ? Pour information, seules des informations en lien avec le service Baby-sitting sont transmises et cela que par l'association Le Couffin. Les participants du groupe peuvent répondre uniquement en message privé.

- J'accepte de figurer sur votre groupe WhatsApp
 Je refuse de figurer sur votre groupe WhatsApp

Avez-vous déjà effectué les cours Baby-sitting de la Croix-Rouge ou équivalent ?

- Oui (merci de nous joindre une copie) Non*

*Les cours de Baby-sitting ou Soins à l'enfant sont obligatoires. Pour l'inscription à l'un de ces cours vous pouvez contacter directement la Croix Rouge Genevoise au 022 304 04 04.

Pour les jeunes habitants de nos communes partenaires, les frais de cours peuvent être remboursés par notre association, **pour autant que vous nous en fassiez une demande par écrit, avant le début des cours et que vous ayez reçu, par écrit, la confirmation de la prise en charge de ce coût.** (Nous avons un budget pour ces formations, seul un certain nombre peut être remboursé).

Le baby-sitter doit être au bénéfice de l'assurance responsabilité civile de ses parents (représentants légaux) ou disposer d'une assurance personnelle, de plus il doit être au bénéfice d'une assurance accident.

L'association agit en tant qu'intermédiaire et décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux partis.

Les coordonnées du baby-sitter peuvent être transmises aux membres de l'association intéressés par ce service.

Par sa signature, le baby-sitter, et éventuellement le représentant légal, confirme(nt) avoir pris connaissance du Règlement du service baby-sitting – Disponible en téléchargement sur notre site internet www.lecouffin.ch . Le baby-sitter s'engage à informer l'association, dans les 10 jours, pour tout changement de coordonnées (n° de téléphone ou déménagement) et également en cas d'arrêt de l'activité de baby-sitter.

Date :

Signature :

Pour les mineurs, signature du représentant légal :

01.2025-V09